





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-46**

Séance publique du

9 février 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150209- lmc162773-DE-1-1
Date de signature : 12/02/2015
Date de réception : jeudi 12 février 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : EPCC ECOLE SUPÉRIEURE D'ART - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S.DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2015

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : M. PERRIN Jean-Marc, Mme BONTHOUX Odile

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : EPCC ECOLE SUPÉRIEURE D'ART - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite que l'EPCC Ecole Supérieure d'Art fasse l'objet d'une réhabilitation importante. En effet, les locaux ne répondent plus aujourd'hui aux attentes et aux évolutions de l'enseignement dispensé au sein de cette école.

Par ailleurs, le vieillissement de la structure des différents bâtis, ainsi que la nécessaire mise aux normes d'accessibilité, impose dorénavant une profonde restructuration de cet établissement.

L'expression des besoins exprimés en 2011 (travail réalisé par le cabinet INEXIA) demeure d'actualité aujourd'hui pour cette restructuration.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la ville d'Aix-en-Provence (via le cabinet ALMA PROVENCE) afin de s'assurer de la compatibilité de la rénovation/restructuration avec les besoins exprimés à l'occasion du précédent programme de construction sur le quartier du Jas de Bouffan. Celle-ci a démontré la capacité du site à recevoir les fonctions définies dans le programme, en permettant par une extension (pavillon) et une construction temporaire (préfabriqué) la réalisation des travaux en site occupé. Ainsi, le fonctionnement de l'école pourra continuer sur le site sans délocalisation. La contrainte essentielle résidait dans le déplacement du théâtre Nô situé dans l'emprise de l'Ecole Supérieure d'Art.

La première phase du projet (déplacement du Théâtre Nô en direction du parc Saint Mitre) a d'ores et déjà débuté et devrait être achevée pour le mois de mai prochain. Cette opération est réalisée conjointement avec la ville de Kumamoto et l'accord de Maître KANO.

A l'occasion de l'étude de faisabilité, un coût prévisionnel des travaux de restructuration a été estimé à 7,6 M € HT

Par ailleurs, la Ville d'Aix-en-Provence doit prendre en compte la présence du site archéologique majeur que représente le théâtre romain situé à la Seds. Une étude pluridisciplinaire est actuellement en cours. Celle-ci intègre les dimensions archéologiques mais aussi urbanistiques et également les problématiques de déplacements. Cette étude permettra de définir différents scénarii qui vous seront soumis à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

Il convient à présent de poursuivre plus avant le processus de réflexion. En effet, cette restructuration de l'école d'art fait que la Ville d'Aix-en-Provence doit s'interroger sur un cadre plus étendu, afin de prendre en compte le devenir du site de la Seds, ainsi que la problématique de circulation du quartier.

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'intérêt de procéder à la restructuration de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art,
- **DIRE** qu'il convient d'intégrer cette restructuration dans un programme plus ambitieux de rénovation urbaine, intégrant notamment le site de la Seds.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
R. MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Merger', with a long horizontal stroke underneath.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)